

## SOIGNER EN PRISON

L'émission 36.9 de la RTS aborde nombre de thèmes traités dans les bulletins d'Infoprisons. Mais il est toujours salutaire que le grand public puisse prendre connaissance d'enjeux majeurs relatifs aux questions de santé en prison.

Il est rappelé, à juste titre, que la prison constitue un milieu pathogène, en particulier pour les personnes en détention provisoire qui se trouvent souvent enfermés 23h/24h sans aucune offre d'activités ni, a fortiori, de possibilités de travail auxquels les condamnés en exécution de peine ont droit.

Le sens de la privation de liberté comme sanction prime sur l'accès aux soins. Une image saisissante du reportage est celle d'un colloque d'acteurs responsables de la détention qui confèrent autour d'une table avec un personnel soignant debout, visiblement marginalisé, en retrait de leurs délibérations.

Le secret médical est l'une des sources de tension entre logiques d'enfermement et de soins. Pour exemple, les agents de détention amenés à distribuer des médicaments en l'absence du service médical craignent pour leur sécurité notamment la circulation possible de maladies transmissibles au contact des prisonniers.

La question cruciale des troubles psychiatriques est amplement traitée, illustrée par des cas témoins – personnes touchées et leur entourage - et commentés par la directrice du GRAAP. Les auteurs de délits en relation avec leurs troubles mentaux devraient être traités dans un établissement psychiatrique et non pas laissés sans soin dans des prisons sous régime ordinaire. Le manque de spécialistes et de mesures thérapeutiques adéquates – selon l'article 59 du CP - est la règle en Suisse et cette carence a été pointée par le Comité pour la prévention de la torture du comité européen.

Le peu de place laissé aux efforts de resocialisation et de réinsertion dans les institutions pénitentiaires de ce pays est contrasté par des modèles norvégiens, en particulier la prison de Halden ([voir Bulletin d'Infoprisons #9](#) qui cite un article du Guardian du 18 mai 2012) où on investit largement sur le retour des détenus en société.

Il faut saluer les autorités pénitentiaires neuchâteloises qui ont permis l'accès d'une équipe de tournage à la prison « La Promenade » de la Chaux-de-Fonds. Champ Dollon l'avait refusé et il est fort à parier, au vu de nombre de blocages de la part du SPEN à ouvrir ses prisons aux regards extérieurs ([voir Bulletin d'Infoprisons #33, mai 2022](#)), qu'il en eût été de même dans le canton de Vaud.

■ KAREN KLAUE